



PLOUAY



SOMMAIRE

| <i>Page</i> | |
|-------------|---|
| 1 | SOMMAIRE |
| 2 | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| 3 | LE MOT DU MAIRE |
| 4 | MAIRE ET ADJOINTS - PERMANENCES - COMMISSIONS |
| 5 | SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DEPARTEMENTAUX |
| 6 | LE PERSONNEL COMMUNAL |
| 7 | LE CONSEIL MUNICIPAL |
| 8 | ASSOCIATIONS |
| 9 | ASSOCIATIONS |
| 10 | ASSOCIATIONS |
| 11 | GRAND PRIX CYCLISTE |
| 12 | PLOUAY EN QUELQUES CHIFFRES |
| 13 | PLOUAY EN QUELQUES CHIFFRES - suite - |
| 14 | IL FAUT LE SAVOIR |
| 15 | SAPEURS POMPIERS |
| 16 | PLAN DE LA COMMUNE - REPERTOIRE DES VILLAGES |
| 17 | PLAN DE LA COMMUNE - REPERTOIRE DES VILLAGES |
| 18 | MINOJEN KERSCOULIC |
| 19 | EXPO ARTISTIQUE ITINERANTE |
| 20 | NOTRE 1ER MAIRE |
| 21 | NOTRE 1ER MAIRE - suite - |
| 22 | NOTRE 1ER MAIRE - suite - |
| 23 | CCAS |
| 24 | A PROPOS DE MANEHOUARNE |
| 25 | QUESTIONNAIRE |
| 26 | PLAN DU PARC |
| 27 | RESTAURANT SCOLAIRE |
| 27 | FLEURIR PLOUAY |
| 28 | ECOLE DE MUSIQUE |
| 29 | BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE |
| 30 | ETAT CIVIL |
| 31 | ETAT CIVIL - suite - |
| 32 | HORAIRES D'OUVERTURE DES ADMINISTRATIONS |

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Février 1981

Armoiries de la Commune de PLOUAY

Le Conseil Municipal après recherches et études décide de doter la commune des Armoiries ainsi décrites en termes héraldiques :

- Ecu (français ancien) de sinople au pairle d'or ; au chef d'hermines à la fasce ondée d'azur surmonté de la couronne murale d'or.
avec pour devise : AB EA OMNIA AD EAM

Le Chef d'hermine à la fasce ondée d'azur représente la Bretagne et le Scorff
Le sinople couleur verte représente la campagne
Le pairle d'or représente la croisée des routes qui apporte les activités, le commerce.
La devise : d'elle (la commune) tout vers elle signifiant le rayonnement de la Commune.

EDITORIAL

Voici donc notre premier bulletin d'informations que vous découvrez quelques mois après le renouvellement du Conseil Municipal.

Nombreux ont été en effet les Plouaysiennes et les Plouaysiens qui demandaient sa création.

Cette première édition se veut généraliste et constitue avant tout une photographie de notre commune.

Sa publication sera assurée deux fois l'an et il devrait acquérir peu à peu ses lettres de noblesse. Vous serez alors en mesure d'avoir une meilleure connaissance des différentes étapes de cheminement des dossiers : Réflexion, Concertation, Décision, Financement et Réalisation.

Cette initiative devrait enrichir votre savoir sur la vie de notre commune ; elle vous permettra d'une manière plus efficace d'être les ambassadeurs qui contribueront à asseoir encore plus l'image de marque de PLOUAY dont chacun se plait à souligner le dynamisme de ses habitants.

Ce bulletin se veut un autre maillon de la chaîne d'informations que nous avons commencée à mettre en place à votre intention dans la continuité des « Journées Portes Ouvertes » à la Mairie, à la Station d'Epuration, à la Bibliothèque, à l'Ecole de Musique et tout dernièrement au Restaurant Scolaire de l'école maternelle.

«TOUT VIENT A POINT A QUI SAIT ATTENDRE !»

Ce proverbe pourrait s'appliquer à la naissance de ce nouveau moyen de communication qui, j'en suis sûr, devrait répondre à votre attente et le moins que je puisse lui souhaiter c'est bon vent et longue vie.



Avec Toutes mes Amitiés

JACQUES LE NAY

Jacques Le Nay

MAIRE DE PLOUAY
CONSEILLER GENERAL

ORGANIGRAMME - PERMANENCES

BUREAU MUNICIPAL

MAIRE

Jacques LE NAY

Lundi de 10 h. à 12 h.
Samedi de 9 h. à 10 h. (sur rendez vous)

1er ADJOINT

Monique JEGO

Lundi de 10 h. à 12 h.

2è ADJOINT

Jeannot GUILLEMOT

Jeudi de 17 h. 30 à 18 h. 30

3è ADJOINT

Jean LE GAL

Samedi de 11 h. à 12 h.

4è ADJOINT

Paulette CARRE

Mercredi de 10 h. à 11 h.

5è ADJOINT

Joseph LE FLOCH

Vendredi de 11 h. à 12 h.

COMMISSIONS

Le Maire est Président de droit des commissions. Le Vice-Président en est le responsable et l'animateur.
Le Bureau Municipal fait partie de toutes les Commissions.

Commission de l'AMENAGEMENT RURAL et URBAIN

VICE-PRESIDENT : Jean LE GAL (rural)

VICE-PRESIDENT : Jeannot GUILLEMOT
(urbain)
Maurice RIVALAIN
Emile LE DIODIC
Jean HERTEAUX
Jean-Pierre LE GOFF
Jean-Michel LE GAL
Jean LE ROUX
Jean LE MOUILLOUR
Alfred BOISARD
Henri LE TOULLEC
Joseph HARNAY
Serge GUILLEMOTO
Eric PETIT (suppléant)

Commission des SPORTS, des LOISIRS et de la CULTURE

VICE-PRESIDENT : Joseph LE FLOCH

VICE-PRESIDENT : Paulette CARRE
Désiré KERVEADOU
Jean-Pierre LE GOFF
Albert MIOTES
Jean LE MOUILLOUR
Emile LE DIODIC
Maurice RIVALAIN
Alain RAUDE
Bernard LE GLEUT
Raymond NEDELLEC
Jacques LE BRIZE
Maryse LE PEN
(suppléante)

Commission des FINANCES

VICE-PRESIDENT : Raymond NEDELLEC

Henriette LE BELLEC
Marie-Claire KERNEC
Jean-Michel LE GAL
Bernard LE GLEUT
Henri LE TOULLEC
Eric PETIT
Jacques LE BRIZE
(suppléant)

Commission des AFFAIRES SCOLAIRES et SOCIALES

VICE-PRESIDENT : Monique JEGO

Henriette LE BELLEC
Marie-Claire KERNEC
Alfred BOISARD
Jean LE ROUX
Albert MIOTES
Désiré KERVEADOU
Jean HERTEAUX
Joseph HARNAY
Maryse LE PEN
Serge GUILLEMOTO
(suppléant)

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX et DEPARTEMENTAUX

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU

Délégué : Joseph LE FLOCH
Président : Jean-Charles CAVAILLE
Député Maire de NOYAL PONTIVY

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION

Délégué : Jean LE GAL
Président : Henri LE BRETON
Sénateur Maire de BULEON

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE PLOUAY

Délégués : Jacques LE NAY
Joseph LE FLOCH
Président : Jacques LE NAY
Vice-Président : Michel HUILIZEN
Maire d'INGUINIEL
Communes adhérentes : PLOUAY - INGUINIEL
LANVAUDAN - QUISTINIC - BUBRY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE PLOUAY ECOLE DE MUSIQUE

Délégués : Jacques LE NAY
Paulette CARRE
Président : Paulette CARRE
Vice-Président : Michel HUILIZEN
Maire d'INGUINIEL
Communes adhérentes : PLOUAY - INGUINIEL
LANVAUDAN - CALAN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE PLOUAY

Délégués : Monique JEGO
Jean LE ROUX
Président : Monique JEGO
Vice-Président : René COURIC
Conseiller municipal d'INGUINIEL
Communes adhérentes : PLOUAY - INGUINIEL
BUBRY - CALAN - CLEGUER
GUILLIGOMARC'H - BUBRY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PLOUAY

Délégués : Jacques LE NAY
Jeannot GUILLEMOT
Président : Jacques LE NAY
Vice-Président : Serge SALVAT
Maire de CALAN
Communes adhérentes : PLOUAY - CALAN
LANVAUDAN - QUISTINIC - BUBRY
INGUINIEL

SYNDICAT DU LYCEE D'HENNEBONT

Délégués : Monique JEGO - Joseph HARNAY
Président : Albert BERTHY
Conseiller Général d'HENNEBONT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA RIVIERE LE SCORFF

Délégués : Jacques LE NAY - Joseph LE FLOCH
Vice-Présidents : (Haut Scorff) Jean LE VOUEDEC, KERNASCLEDEN
(Bas Scorff) Louis LE COURIAUD, Maire de CLEGUER
Membres du Bureau : Jean Yves LAURENT, Conseiller Général Maire de QUEVEN
Jean MAURICE, Conseiller Général Maire de LANESTER
Roland DUCLOS, Conseiller Général Maire de BERNE
Maurice MENESGUEN, Maire Adjoint de LORIENT
Renée CONAN, Conseiller Municipal de LORIENT
Pierre COLLOBERT, Maire Adjoint d'ARZANO

Communes adhérentes : ARZANO - BERNE - CAUDAN - CLEGUER - GUEMENE/SCORFF
GUILLIGOMARC'H - INGUINIEL - KERNASCLEDEN - LANESTER - LIGNOL
LOCMALO - LORIENT - PLOERDUT - PLOUAY - PONT-SCORFF - QUEVEN

LISTE DU PERSONNEL COMMUNAL

ADMINISTRATION

| | |
|-------------------|--|
| AUDREZET Guy | Attaché territorial de 1ère classe Secrétaire Général |
| MAHE Anne | Commis principal territorial |
| BILY Jeannine | Commis territorial |
| GRAIGNIC Annie | Commis territorial |
| TANGUY Viviane | Agent administratif territorial |
| GAUDUCHEAU Nadine | Agent de bureau territorial |
| BRISHOUAL Anne | Agent de bureau territorial |
| HELLO Yolande | Agent de bureau territorial |

SERVICES TECHNIQUES

| | |
|-------------------|-----------------------------|
| GLOANNEC Yvon | Chef d'équipe |
| CADET Henri | Agent technique |
| HELLO Jean-Yves | Agent technique territorial |
| ROBIC Guy | Agent technique territorial |
| YHUEL Gérard | Agent technique territorial |
| PRADO Jean-Paul | Agent technique territorial |
| LE DOUJET Bernard | Agent technique territorial |
| BRISHOUAL Jacques | Agent technique territorial |

SERVICES DES ECOLES

| | |
|------------------------|---|
| GARREC Maryannick | Agent spécialisé des écoles maternelles |
| TANGUY Monique | Agent spécialisé des écoles maternelles |
| JACQUES Martine | Agent spécialisé des écoles maternelles |
| RIVALAN Roselyne | Agent spécialisé des écoles maternelles |
| COTONNEC Hélène | Aide agent technique territorial |
| BAHUON Marie-Thérèse | Agent technique |
| JAUME Marie-Paule | Agent de service |
| TANGUY Marie-Françoise | Agent de service |
| GUEGAN Martine | Agent de service |
| MENARD Solange | Agent de service |

PLACIER

QUERO Jean

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'ISSUE DE SA PREMIERE SEANCE LE 18 MARS 1989



De gauche à droite

1er RANG : **Henriette LE BELLEC** - **Jean LE GAL**, Adjoint

Monique JEGO, Adjoint - **Jacques LE NAY**, Maire

Paulette CARRE, Adjoint - **Jeannot GUILLEMOT**, Adjoint

Joseph LE FLOCH, Adjoint

2e RANG : **Désiré KERVEADOU** - **Raymond NEDELEC** - **Jean HERTAUX**

Jean LE ROUX - **Joseph HARNAY** - **Serge GUILLEMOTO**

Eric PETIT

3e RANG : **Henri LE TOULLEC** - **Alain RAUDE** - **Jean LE MOUILLOUR**

Marie Claire KERNEC - **Jean Michel LE GAL** - **Maryse LE PEN**

Albert MIOTES

4e RANG : **Emile LE DIODIC** - **Bernard LE GLEUT** - **Alfred BOISARD**

Jean Pierre LE GOFF - **Maurice RIVALAIN** - **Jacques LE BRIZE**

ASSOCIATIONS

(Présidents et Effectifs)

U.S. PLOUAY

| | |
|-----------------|---|
| FOOTBALL | 116 licenciés Jacques LE BRIZE 14, rue Xavier GRALL - Tél. 97.33.27.63 |
| TENNIS DE TABLE | 75 licenciés Etienne GRAVE 4, rue des Chardonnerets - Tél. 97.33.25.03 |

AVENIR PLOUAY

| | |
|-------------|---|
| FOOTBALL | 141 licenciés Joseph LE PADELLEC 6, rue de l'Alvat - Tél. 97.33.32.53 |
| GYMNASTIQUE | 65 licenciés Marie-Paule PENFORNIS Questenen Plaine - Tél. 97.33.34.25 |

U.S. PLOUAY CYCLISME

| | |
|--|--|
| | 92 licenciés Mathurin LE TOUZIC rue de Manéhouarne - Tél. 97.33.28.76 |
|--|--|

ECUREUILS

| | |
|-----------|--|
| BASKET | 75 licenciés Hervé GIFFANT Kersalo Inzinzac-Lochrist - Tél. 97.36.08.38 |
| TRIATHLON | 29 licenciés Alain LOY Z. I. de Rostervel - Tél. 97.33.32.85 |

AMICALE PLOUAYSIENNE

| | |
|---------------|---|
| | François BAHUON 13, rue des Châtaigniers - Tél. 97.33.22.09 |
| FOOTBALL | 25 licenciés Hervé LE NOACH rue du Moulin - Tél. 97.33.39.52 |
| CYCLOTOURISME | 35 licenciés Bernard LE GLEUT 20, rue des Fauvettes - Tél. 97.33.39.99 |
| PETANQUE | 40 licenciés Louis JEGO rue du Général De Gaulle - Tél. 97.33.15.25 |
| JUDO | 100 licenciés Wenceslas NEVRILY Nostang - Tél. 97.65.71.19 |
| GYMNASTIQUE | 30 licenciés Catherine LE NOACH rue du Moulin - Tél. 97.33.39.52 |

CLUB DES SUPPORTERS DE L'U.S.P;

Philippe GIBIER rue Georges Brassens - Tél. 97.33.34.92

CLUB DES SUPPORTERS DE L'AVENIR

Christian FORNER rue du Général De Gaulle - Tél. 97.33.30.22

TENNIS CLUB

110 licenciés
Philippe CHARRANT Kerguestenen - Tél. 97.33.35.82

LA BOULE PLOUAYSIENNE

Christian THIERRY Kernivinen Sud - Tél. 97.33.12.29

APEL SACRE COEUR

Luc LE STRADIC Kerguéno - Tél. 97.33.10.96

APEL SAINT OUEN

Daniel LE GAL Kerguéno - Tél. 97.33.38.43

GRAND PRIX OUEST-FRANCE

Le Grand Prix a été marqué cette année par deux modifications importantes :

- la première concerne son appellation : désormais c'est le « *Grand Prix Ouest-France* », notoriété obligée.
- La seconde concerne le circuit qui a été complètement modifié. Vous avez tous eu le loisir d'apprécier les qualités de ce nouveau tracé. Il apporte de meilleures garanties de sécurité, mais offre également des critères de sélectivité dignes d'un championnat du monde.

Ce changement ne s'est pas fait d'un coup de baguette magique.

Le département du Morbihan a répondu favorablement à la demande des organisateurs pour l'utilisation de la RD 769, et a procédé à divers travaux d'aménagement.

La préfecture, par l'intermédiaire de la Gendarmerie et de la Direction Départementale de l'Equipement a procédé à l'étude et la mise en place des déviations.

Ce travail « en coulisses » s'est prolongé comme tous les ans de la part des « chevilles ouvrières », par la recherche de sponsors, les contacts avec les instances dirigeantes du cyclisme national et international (il faut noter cette année la présence de Monsieur VERBRUGHEN, Président de la Fédération Internationale de Cyclisme) et l'organisation matérielle sur le terrain : les parkings, restaurants, bars, etc...

Nous remercions une nouvelle fois tous ceux qui ont ainsi contribué à faire gravir un échelon supplémentaire à la notoriété de notre course et de notre cité.

Côté Mairie, nous avons décidé cette année de nous impliquer davantage dans l'organisation de la sécurité sur le circuit. Nous pouvons nous féliciter qu'aucun incident n'ait été à déplorer.

Le fait marquant est bien entendu la candidature conjointe présentée par les villes de LORIENT et de PLOUAY aux Championnats du Monde...Et croyez-le bien Jacques LE NAY, Jean-Yves LE DRIAN, et les organisateurs du Grand Prix de PLOUAY se sont déjà mis à l'ouvrage pour y parvenir



UNE EQUIPE UNIE AUTOUR DE SON PRESIDENT

PLOUAY, en quelques chiffres...

SUPERFICIE DE LA COMMUNE : 6.732 Hectares

PLOUAY qui s'inscrit dans un carré de 11 kms de côté, est riveraine du Scorff sur plus de 20 kms.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE (Source INSEE)

| Années | 1954 | 1962 | 1968 | 1975 | 1982 |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Habitants | 4.112 | 3.851 | 3.876 | 4.130 | 4.368 |

(Le prochain recensement général aura lieu en Mars 1990)

EVOLUTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT (Source INSEE)

| ANNEES | 1962 | 1968 | 1975 | 1982 |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Résidences principales | 1.143 | 1.159 | 1.268 | 1.473 |
| Résidences secondaires | 36 | 59 | 46 | 92 |

(Les prochaines statistiques officielles seront connues en 1990)

EVOLUTION DE LA DEMANDE EN PERMIS DE CONSTRUIRE

| ANNEES | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 1er semestre |
|---------------------|------|------|------|------|------|----------------------|
| LOGEMENTS NEUFS | 33 | 27 | 33 | 32 | 40 | 18 |
| BATIMENTS AGRICOLES | 1 | 6 | 4 | 7 | 18 | 10 |
| DIVERS | 30 | 29 | 28 | 26 | 33 | 13 |

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE

(Ménages et activités, en particulier la SABCO)

| 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|------------|------------|------------|------------|------------|
| 535.000 m3 | 541.058 m3 | 521.774 m3 | 628.240 m3 | 621.025 m3 |

LES EFFECTIFS SCOLAIRES (Source Académie 04.10.89)

| ECOLES | Nombre de classes | PRIMAIRES | SECONDAIRES |
|--------|-------------------|-----------|-------------|
| PUBLIC | 12 | 327 | |
| PRIVE | 17 | 449 | |
| PUBLIC | de la 6è à la 3è | | 353 |
| PRIVE | de la 6è à la 3è | | 357 |

(À noter la présence du Lycée Technique Agricole privé d'un effectif de 108 élèves)

LE BUDGET COMMUNAL

| | BUDGET PRIMITIF | | BUDGET SUPPLEMENTAIRE | |
|------|-----------------|----------------|-----------------------|----------------|
| | Fonctionnement | Investissement | Fonctionnement | Investissement |
| 1988 | 13.607.00 | 4.690.000 | 547.000 | 9.053.000 |
| 1989 | 14.052.000 | 10.764.000 | Fin Novembre | Fin Novembre |

MAIS ENCORE ...

PLOUAY, c'est aussi :

- 1 Chef lieu de Canton (11.700 habitants)
- 2 zones d'activité (RESTAVY et ROSTERVEL)
- 3 châteaux (KERDREHO, KERSILY, MANEHOUARNE)
- 7 chapelles (ST HUBERT, STE ANNE, ST SAUVEUR, LOCMARIA, ST SEBASTIEN, VRAI-SECOURS, ST VINCENT)
- 18 Maires depuis 1790
- 24 voies communales
- 25 chemins ruraux
- 70 hectares de réserve foncière communale
- 179 écarts (hameaux et villages)

« IL FAUT LE SAVOIR... »

LES ORDURES MENAGERES

L'utilisation des sacs plastiques est obligatoire pour éviter le remplissage prématuré des conteneurs par des récipients ou ustensiles divers.

La collecte en agglomération s'effectue 2 fois par semaine, le mardi et le vendredi - Dans les écarts une fois par semaine le mardi ou le vendredi.

Les conteneurs sont mis à la disposition des usagers uniquement pour le dépôt des déchets d'origine ménagère, toute autre utilisation est interdite.

Le non-respect de ces règles augmente le tonnage des ordures à traiter et entraîne de ce fait, pour la collectivité, un surcroît financier à traduire au budget communal, donc sur les impôts locaux.

L'ECONOMIE REALISEE SERA A LA MESURE DU CIVISME DE CHACUN D'ENTRE NOUS

LA COLLECTE DES VERRES

Vous trouverez à votre disposition :

- Un conteneur de couleur verte, spécialement affecté à cet usage, Place de la Mairie.

- Un dépôt clos, Parking du Vieux Château (derrière le cimetière).

Pensez à n'y introduire que du verre à l'exclusion de tout autre matériau ou objets divers.

LA COLLECTE DES OBJETS DIVERS

« Les encombrants » et la « feraille » sont ramassés par les services communaux, une fois par mois dans l'agglomération et une fois tous les 2 mois en zone rurale.

Une Société spécialisée intervient également pour enlever les épaves automobile et autres véhicules hors d'usage. (S'inscrire à la Mairie)

LE DEPOT DE TOULGODO

La commune met à la disposition des PLOUAYSIENS, un terrain de 7.500 m² affecté au dépôt de matériaux, déchets et objets divers non polluants qui ne peuvent être traités à l'usine de CAUDAN.

Deux mesures viennent d'être prises par la Municipalité :

- 1° - la décision d'acquérir une parcelle riveraine pour une extension éventuelle et une meilleure utilisation de l'espace.

- 2° - un contrat d'entretien lie dorénavant la commune et une entreprise chargée d'intervenir 2 fois par mois.

Pour la bonne tenue des lieux, il appartient à chacun de faire l'effort de vider ses déchets au fond du dépôt et non pas en bordure de route ou à l'entrée du chemin d'accès.

PROPRETE DE L'AGGLOMERATION

La Société FORA-SCIE, avec qui la commune vient de passer un contrat de balayage, effectue une intervention tous les 15 jours sur la voirie et les espaces publics.

L'année 1989 a été particulièrement active pour les pompiers.

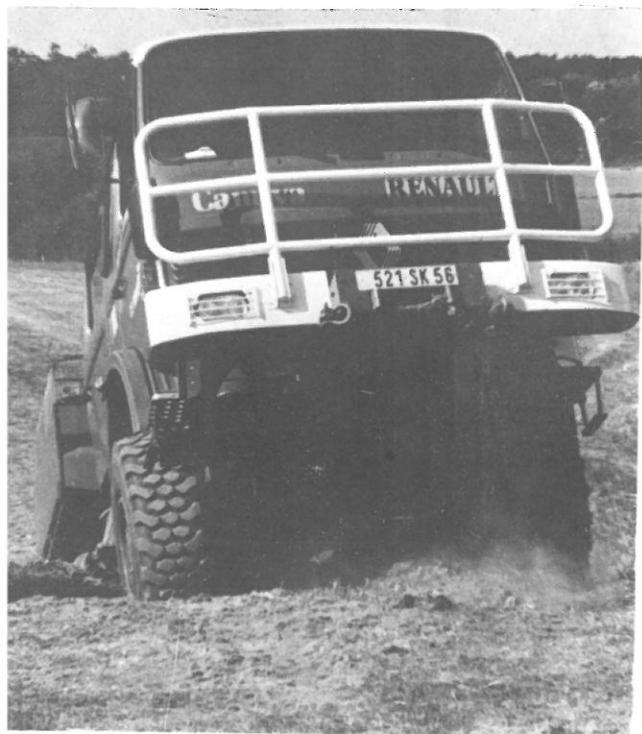
Il y aura eu tout d'abord :

La JOURNÉE PORTES OUVERTES du samedi 24 juin

Elle aura permis aux scolaires le matin et au public l'après-midi de mieux connaître le Centre de Secours et les Pompiers.

Après une présentation du matériel, il a été procédé à divers exercices pratiques : manoeuvres types d'interventions sur incendie, désincarcérations et secours aux blessés en cas de collisions de véhicules, exercices à la grande échelle, le camion tout terrain etc...

Voici succinctement une présentation du centre de secours de PLOUAY :



NOMBRES DE POMPIERS : 28

- 1 Chef de Corps : Lieutenant HERTEAUX
- 1 Médecin-Capitaine : Docteur BOISARD
- 1 Adjoint au Chef de Corps : Adjudant MIOTES
- 1 Administratif
- 3 Sergents
- 7 Caporaux
- 2 Sapeurs de 1ère classe
- 12 Sapeurs

9/10ème de l'effectif à le brevet National de secourisme
23 ont la qualification de Spécialiste en réanimation
23 ont le brevet de Secours routier
et 2 sont moniteurs de secourisme.

VEHICULES:

- 3 camions citernes feux de forêts
 - 1 véhicule d'une capacité de 600 L
 - 1 véhicule d'une capacité de 2000 L
 - 1 véhicule d'une capacité de 2800 L
- 1 fourgon pompe-tonne capacité : 3000 L
- 1 échelle portable semi-automatique
- 1 véhicule de transport utilitaire
- 1 véhicule de secours d'urgence aux asphyxiés et aux blessés.

L'autre fait marquant de l'année aura été la SECHERESSE et ses conséquences.

Tout d'abord LES INCENDIES :

Le nombres d'interventions depuis juin a été d'environ : 85

La Direction Départementale des services d'incendie et de Secours du Morbihan a dès le début de la saison pressenti le danger d'incendie qui s'installait. Aussi a-t-elle mis en application une méthode d'intervention à l'image de ce qui se fait dans le Midi. Le principe consiste tout d'abord :

- A prévenir, par l'installation de vigies sur les châteaux d'eau.
 - A organiser par la présence permanente d'une équipe de commandement et de liaison (le CODIS).
 - A intervenir efficacement par la mise en place d'échelons de renfort, d'un langage commun sur le terrain.
- Et il y a eu aussi les interminables interventions sur les NIDS DE GUEPES ET DE FRELONS. (nombre : 300)

Lors de la journée portes ouvertes, nous avons insisté sur quelques principes de base de secourisme :

Un point important qui conditionne la rapidité et l'efficacité.

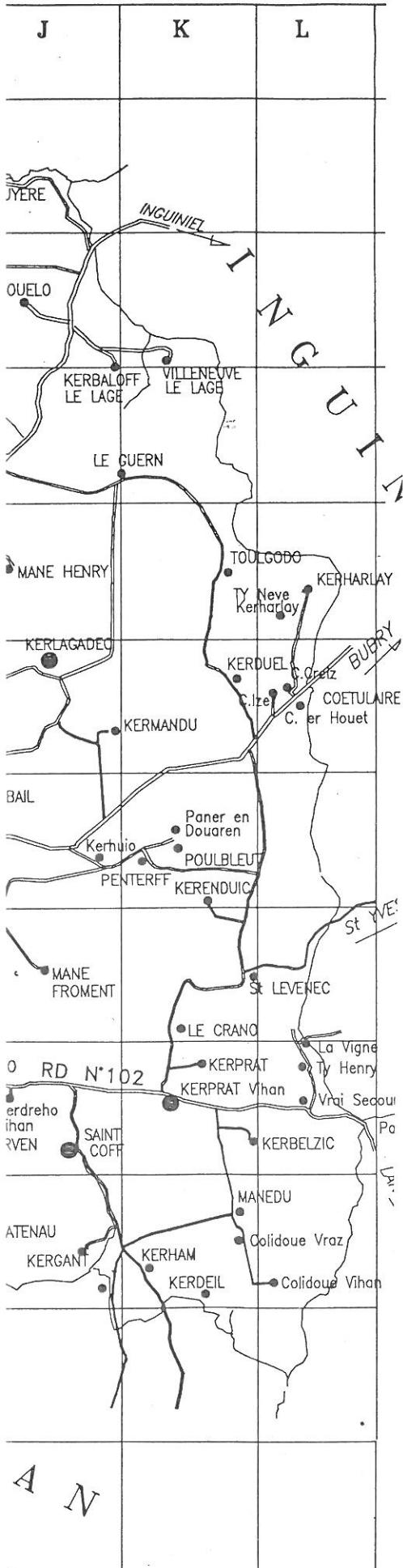
Moyens à mettre en oeuvre, est l'APPEL AU SECOURS qui est bien souvent imprécis et incomplet.

COMMENT APPELER

Faites le 18, vous aurez les Sapeurs Pompiers.

LE MESSAGE EN CINQ POINTS :

- 1) L'origine de l'appel (éventuellement donner un numéro de téléphone)
- 2) Le lieu de l'évènement (nom de rue, de village, de voie... situation par rapport à un carrefour...)
- 3) La nature de l'évènement (accident - incendie - donner des détails)
- 4) Le nombre et l'état apparent des victimes
- 5) Les risques particuliers (ex. : blessé coincé sous un camion, l'un des véhicules a pris feu etc...).



| | | | |
|------|-------------------------|------|-----------------------|
| H 5 | BECHEREL | H 9 | LAN PAYOT |
| I 4 | BOIS DE SAINT ERVEN | H 7 | LANDO DE KERLUCAS |
| D 4 | BRAMBANEN | H 3 | LANN JUSTICE |
| I 11 | BRUYERE (LA) | H 6 | LEZOT (LE) |
| D 2 | CARNEL | C 2 | LOCMARIA GRACE |
| G 5 | COAT FAO | I 9 | LOCUNEL |
| D 2 | COET GUILLERM | I 9 | LOCUNEL VIHAN |
| B 4 | COET-NEBLECH | G 9 | LONGEO (LE) |
| L 7 | COETULAIRE CREIZ | H 8 | MAISON BLANCHE |
| L 7 | COETULAIRE ER HOET | I 6 | MALACHAPPE |
| L 7 | COETULAIRE IZEL | G 8 | MANE COSTY |
| L 3 | COLLIDOUE VIHAN | K 3 | MANE EN DU |
| K 3 | COLLIDOUE VRAZ | J 5 | MANEFROMENT |
| F 5 | COLMENTEC | D 3 | MANE GUEGAN |
| E 6 | COSQUER (LE) | J 8 | MANE HENRY |
| H 11 | COSQUER HOUENT | I 6 | MANEBAIL |
| K 5 | CRANO (LE) | F 6 | MANERIO |
| I 10 | CUNFFIO | H 8 | MANETANET |
| B 4 | FANQUIGO | G 9 | MANETANGUY |
| I 8 | FETAN LEDAN | E 4 | MELIANIC |
| L 7 | FLEURS (LES) | G 5 | MENEHOUARNE |
| J 10 | GOUELO | I 5 | METAIRIE NEUVE |
| G 11 | GRAYO (LE) | H 3 | MOULIN DE KERHAULT |
| J 9 | GUERN (LE) | C 5 | MOULIN DU PAOU |
| E 7 | GUERVEUR (LE) | B 2 | MOULIN DU ROCH |
| H 5 | HARAS (LE) | C 7 | MOULIN DU STANG |
| J 4 | KERALLE | D 5 | MOUSTERVAT |
| I 3 | KERBALOFF LE BOURG | D 2 | MOUSTOIR (LE) |
| J 9 | KERBALOFF LE LAGE | F 7 | NEZERH (LE) |
| K 4 | KERBELZIC | J 6 | ORATOIRE DE PENTERFF |
| H 10 | KERBONALENE | D 7 | OREE DU BOIS |
| F 6 | KEROALVE | K 6 | PANER EN DOUAREN |
| K 3 | KERDEIL | D 5 | PAOU (LE) |
| D 2 | KEROINAS | D 5 | PEN ER PRAT |
| I 4 | KERDREHO | K 6 | PENTERFF |
| J 4 | KERDREHO BIHAN | K 5 | PETIT CRANO |
| K 7 | KERDUEL | I 8 | PONT ALLON |
| H 4 | KERENDOR | J 10 | PONT BELLEC |
| K 6 | KERENDOUIC | K 5 | PONT DU CRANO |
| H 3 | KERFETAN | I 3 | PONT DU GUERN |
| J 3 | KERGANT | G 3 | PONT EN DAUL |
| G 4 | KERGARNIC | I 7 | PONT KERGO |
| H 11 | KERGLOIRE | J 7 | PONT NEHUE |
| I 3 | KERGONO | E 4 | PONT NIVINO |
| H 3 | KERGUENO | F 4 | PONT SIMON |
| H 8 | KERGUESCANFF | L 5 | PONT STANG VARRIC |
| C 8 | KERQUESTENEN | A 4 | PONT-KERLO |
| K 3 | KERHAM | H 5 | PONTO (LE) |
| L 8 | KERHARLAY | H 7 | PORNAS |
| O 1 | KERHOAZIC | H 8 | POULIGO |
| E 3 | KERHOUAL | I 3 | PRATENEAU |
| I 7 | KERHOUANT | F 6 | QUESTENEN PLAINE |
| O 7 | KERHUNNPEC | F 5 | RESTAVY |
| J 6 | KERHUIO | F 7 | RESTERGAL |
| D 8 | KERIGO | H 10 | RESTURIEN |
| I 5 | KERIJEAN | I 10 | RILLAQUEC |
| E 7 | KERIQUEL | F 4 | ROHIC (LE) |
| J 7 | KERLAGADEC | I 5 | ROSTERVEL |
| I 6 | KERLERIEN | D 7 | RUGONAN |
| I 5 | KERLEVENEZ | J 4 | SAINTE COFF |
| C 7 | KERLIVIO | I 4 | SAINTE ERVEN |
| E 8 | KERLO | C 5 | SAINTE INIFER |
| H 7 | KERLUCAS | K 5 | SAINTE LEVENE |
| D 7 | KERLUTUNE | G 9 | SAINTE QUIDIC |
| D 4 | KERMAN | F 3 | SAINTE SAUVEUR |
| J 7 | KERMANDU | I 10 | SAINTE SEBASTIEN |
| E 7 | KERMARREC | E 7 | SAINTE VINCENT |
| E 3 | KERMEUR | B 3 | SAINTE ANNE DU SCORFF |
| C 3 | KERMIGNAN | F 4 | STANG NIVINEN |
| D 2 | KERMORGAN | H 10 | STANG VAQUER |
| J 9 | KERMOUEL | D 8 | TANO (LE) |
| H 4 | KERNIVINEN | H 10 | TOUL ER CLANCHE |
| D 6 | KERNONENE | H 9 | TOUL EL LEN |
| E 7 | KERPONT | K 8 | TOULGOEDO |
| K 4 | KERPRAT | F 3 | TREYENEN |
| K 4 | KERPRAT VIHAN | L 4 | TY HENRY |
| D 3 | KERRIO | H 4 | TY LANN |
| G 10 | KERSCOULAN | E 7 | TY LOSQUET |
| G 7 | KERSCOULIC | E 8 | TY MARREC |
| G 7 | KERSILY | H 8 | TY NEVE KERGUESCANFF |
| G 4 | KERSPERN | L 8 | TY NEVE KERHARLAY |
| C 2 | KERSUHUNE | E 5 | VERGER (LE) |
| D 5 | KERVADEC | L 5 | VIGNE (LA) |
| E 7 | KERVEGANT | H 11 | VILLENEUVE (LA) |
| C 2 | KERVEGANT SAINT VINCENT | K 10 | VILLENEUVE LE LAGE |
| H 5 | KERVELINE | D 8 | VILLENEUVE PONTULAIRE |
| E 3 | KERVIDEN | C 4 | VODEST (LE) |
| H 3 | KERVANRIC | L 4 | VRAI SECOURS |
| I 9 | KERVREHAN | F 7 | ZANDEC |
| H 11 | KERYAGUIN | | |

MINOJEN è KERSCOULIC

Vous permettre de lire quelques lignes dans le grand livre de la vie est le seul but du petit guide, œuvre de toute l'équipe de l'Office de Tourisme, et de son Président Alan RAUDE, en collaboration avec Jean-Pierre FERRAND de Lorient et pour les dessins d'oiseaux de Yves LE CABELLEC. Il vous est présenté hors saison, en Mairie.

D'une longueur de 8 Kms, le circuit de KERSCOULIC relie notre bourg à la Vallée du Scorff, en empruntant de Kreiz er Prat à Questenen Plaine, l'emplacement de l'ancienne voie ferrée qui reliait la gare de Plouay à celle de Gourin, via Le Faouët. Ouverte du 23 septembre 1906 au 1er juin 1939, puis réutilisée pendant la guerre 39-45, elle fut définitivement fermée le 11 mars 1947. Elle fut exploitée par la Compagnie des chemins de fer d'intérêt local du Morbihan, le « C.M. ». Si le chemin de fer ne représente qu'un épisode éphémère de l'histoire locale, il a cependant profondément marqué la vie de notre pays, par ses vestiges dans le paysage et les souvenirs qu'il a laissé dans la mémoire individuelle et collective des Plouaysiens. Ce tronçon est équipé de bancs régulièrement entretenus par l'équipe d'Emile LE DIODIC.

Du Nézerh (au Nord duquel a été aménagée une aire de repos avec bancs) à Kerscoulic ; vous emprunerez un sentier redécouvert et défriché il y a quelques années par Jean-Pierre LE FLOCH, Jo GUEGAN, Jean-Michel LE GAL, Jeannot GUILLEMOT et Jo LE FLOCH, et depuis ce temps, l'O.T. l'entreteint régulièrement avec l'aide précieuse des ECLAIREURS DE FRANCE. Ce travail effectué pour le plaisir des randonneurs de plus en plus nombreux, ne peut l'être que par une équipe motivée et dévouée à la cause publique. Il serait souhaitable que vous la rejoigniez, pour que, dans le cadre du contrat de vallée, elle puisse présenter d'autres circuits.

La sortie du guide fut l'occasion, le 25 juin 1989, d'organiser une marche sur le minojen. Une soixantaine de personnes étaient présentes en cette matinée ensoleillée. Charette et cheval de « la ferme d'Antan » de Gourin, étaient prévus pour les enfants. Un pique-nique sur l'aire du Nézerh vers midi et puis le retour à Bécherel dans l'après midi pour un goûter en commun, même si quelques uns auraient souhaité faire un chouk après déjeuner.



L'EXPOSITION ARTISTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme du Pays de PLOUAY tenait, pour cette saison estivale, à présenter un maximum d'artistes locaux, dans des disciplines les plus diverses, à des degrés de maturité différents, dans des sites les plus variés : PLOUAY - LANVAUDAN - CLEGUER - INGUINIEL et CALAN et par tranches de 8 à 10 jours, du 1er Juillet au 28 Aout.

Nous avons ainsi constaté l'intérêt porté par les Municipalités de PLOUAY, CALAN et INGUINIEL, à ce genre de manifestation et la disponibilité de leurs membres.

Le nombre d'entrée est révélateur de cet état d'esprit :

- PLOUAY : 498 visiteurs pour 9 jours d'ouverture
- CALAN : 291 visiteurs pour 8 jours d'ouverture
- INGUINIEL : 235 visiteurs pour 8 jours d'ouverture
- CLEGUER : 161 visiteurs pour 10 jours d'ouverture
- LANVAUDAN : 80 visiteurs pour 9 jours d'ouverture

Il faut ajouter à ce résultat les 132 personnes qui se sont déplacées le soir du 15 Juillet à LANVAUDAN sur l'initiative de Bernard BARTHELEMY, secrétaire bénévole de l'O.T., qui tenait à présenter à ses concitoyens, l'exposition à laquelle il avait oeuvré.

Nous avons donc intéressé 1397 personnes sur 44 jours sans ouverture le dimanche ni en soirée.

Tous les bénévoles de l'Office sont à remercier pour leur travail et le temps qu'ils ont bien voulu accorder aux mises en place fastidieuses.

Tous les Artistes :

- Assoc. « Ar Bobelan » de Lanvaudan
- M.F. AUFRRED de Plouay, photo
- J. AUFRRET de Lanvaudan, jouets bois
- J.P. BAILLET de Lanvaudan, collage
- C. BERGER (LE RUYET) de Plouay, poèmes
- B. BRETEAU de Plouay, photo
- Y. CAOUSSIN de Plouay, taxidermiste
- M. HAMELIN de Quéven, pastel sec
- P. HARNAY de Cléguer, sculpture bois
- Y. LE CABELLEC de Plouay, dessins
- G. LE CLOUEREC de Plouay, peinture sur tissus
- J. LE MARRE de Meslan, peinture et sculpture sur bois
- P. LE MOUILLOUR de Plouay, peintures, maquettes, photos
- V. LE NAOUEN d'Inguiniel, lithographie
- A. LE SQUERE de Plouay, peinture, mine de plomb
- J.RICHARD de Lorient-Cléguer, peinture
- F.SANDER de Plouay, sculpture bois
- M.H. SICARD de Lorient, poésie
- S. THETIOT de Vannes, peinture
- J.P. TORCHAUSSE de Meslan, maquettes marines

ont pu capter un large public capable de jugements aussi subjectifs que les œuvres présentées. Mais tous ont acquis des connaissances de base et à quelque niveau qu'ils soient, n'ont plus à redécouvrir les premiers gestes, même s'ils misent sur la spontanéité de l'exécution ou sur une géniale illumination. Pour assurer la coordination entre l'idée et sa matérialisation, ils savent ne pas s'arrêter sur des problèmes techniques qui les feraient entrer dans le domaine du hasard et rejeter la possibilité pour l'esprit d'organiser la matière.

A cette occasion la Municipalité de PLOUAY a fait l'acquisition d'œuvres d'art pour améliorer l'accueil à la Mairie

NOTRE 1ER MAIRE - PLOUAY 1790

Le décret de l'Assemblée Nationale Constituante qui institue les Municipalités est daté du 14 Décembre 1789.

La Paroisse de PLOUAY deviendra Commune et Chef lieu de Canton du District d'HENNEBONT après avoir été réclamée en vain par celui du FAOUET.

Dans ce Canton seront regroupées les communes de CALAN (CASLAN), INZINZAC et LANVAUDAN (LANVODAN).

Sous l'ancien régime, la paroisse, centre religieux, administratif et financier, était dirigée par le recteur et le « Général », nom donné à l'assemblée paroissiale qui élisait les « Fabriques », personnes chargées de gérer le patrimoine commun.

La nouvelle administration à élire se composera :

- d'un Maire
- d'un corps municipal ou conseil de huit officiers municipaux pour PLOUAY
- d'un conseil général, soit le corps municipal élargi d'élus appelés notables au nombre de 18 pour Plouay, 2 fois celui des officiers municipaux
- d'un procureur, représentant le pouvoir et garant de l'intérêt public.

Toutefois on n'efface pas d'un coup de décret des siècles de christianisme dirigeant. Ainsi le terme paroisse continuera à être employé au même titre que celui de commune.

Les Bretons, entraînés à la Révolution depuis plus d'un siècle, des bonnets rouges à la Chalotais, prendront fait et cause pour la liberté sans attendre la prise de la Bastille, cette image d'Epinal savamment entretenue par le parisianisme triomphant qui n'a guère retenu le souvenir des sanglants affrontements à Rennes le 27 Janvier 1789.

Les premières élections municipales, seront donc prises très au sérieux et préparées avec soin. Ainsi elles ne se dérouleront qu'à partir du 7 Février 1790 à Hennebont, du 9 Février au Faouët et du 12 Février à Plouay.

Tout aussi passionnément, dès que des déviations inacceptables entraîneront l'Etat vers la dictature, un déchaînement de violence viendra pour longtemps meurtrir le Pays. Les voies que nous avions tracées ne seront pas suivies mais au contraire entravées de deux siècles de centralisme jacobin.

De notre Fédération des jeunes citoyens à Pontivy le 19 Janvier 1790 présidée par J.V. MOREAU ; prévot des étudiants en droit de Rennes, morlaisien et futur général d'empire adversaire de Napoléon, découlera la fête de la Fédération à Paris le 14 Juillet 1790.

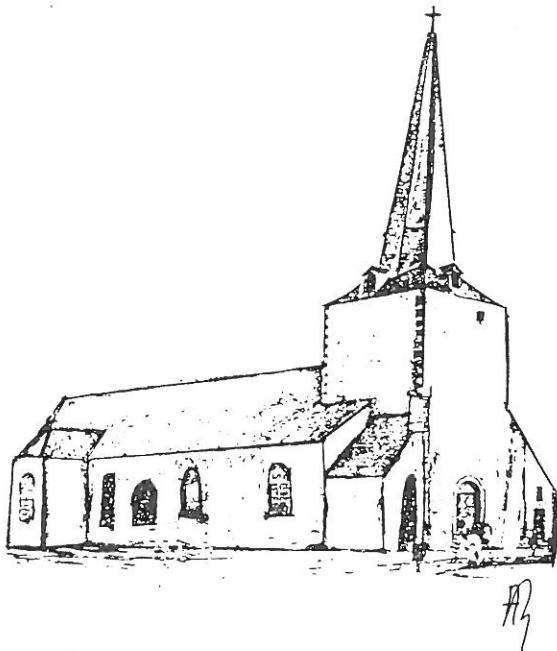
Ainsi c'est avec fièvre, que ce matin du vendredi 12 Février 1790, les citoyens « actifs » et donc « éligibles » de « la ville et paroisse » de PLOUAY, se rendent à l'église, tous réunis au son de la cloche, après qu'une convocation dûment certifiée leur ait été adressée les 6 et 7 Février 1790.

Le « Corps politique » de la paroisse composé de :

- Alain LE BIHANIC de Kermandu
- Julien LE CORDROCH de la rue Neuve
- Julien GUIGUEN du Lezot
- Vincent ALAIN de Penprat
- Mathurin YHUEL de Kermignan
- Alain MOELO (ou MOUELLO) du Crano
- Paul FARAMIN du Tano
- Michel LE TALLEC de Fontaine Ledan (Fetan Ledan)
- Joseph DANIEL de Kermabscolan (Kerscoulan)
- Alain LE BIHAN du Nézerch
- Yves BARDOUIL du Moulin de Pont en dour (Pont en daul?)
- Pierre BON du Redeste (Vodest).

avait invité le recteur François Tatibouët (ordonné prêtre à Quimper le 31 Mars 1770) par délibération du 2 Février, à donner en chaire toutes les explications nécessaires à une bonne compréhension du mode d'élection.

Ce dernier, après avoir célébré la messe du Saint Esprit, a lu le décret du 12 Décembre 1789 et l'instruction « au soutien » du 14 Décembre, tant en français qu'en breton. Il fit ensuite l'appel nominal de tous les « citoyens actifs et éligibles » suivant l'ordre où ils se trouvaient inscrits sur les listes dressées par le corps politique.



L'Eglise, lieu de rassemblement, telle qu'elle devait être lors des Elections de 1790.

Les bras nord et sud actuels seront construits en 1876 par la Municipalité de Pluvié avec Cadoret et le Héno comme adjoints, Le Cunff, Guillemot, Le Clanche, Bellesoeur, Foulér, Tanguy, Raude, Fichoux, Stanguennec, Perron, Le Grand, Roussin, Guyonvarch, Bizien et Cornily comme conseillers.

Le clocher en pierres ne le sera qu'en 1924.

Nous n'étions qu'en 1790, seuls les hommes votaient, du moins ceux considérés comme « actifs » : qui agés de plus de 25 ans payaient suffisamment d'impôts.

Ainsi verra-t-on au devant de cette scène, qui avec un recul de deux siècles paraît si peu démocratique mais bien dans l'esprit de l'époque, se présenter une nouvelle élite composée de :

- Haysans et artisans parmi les plus riches et pour certains parmi les plus instruits, qui, ardents républicains n'en seront pas moins, pour quelques uns, bigrement intéressés par le pouvoir et l'argent de ce nouveau ordre bourgeois.

- Professions libérales : notaires, avocats et autres, souvent inspirés des idées nouvelles, lecteurs de Voltaire et Rousseau au sein de leur loges maçonniques, impatients de prendre ce pouvoir que la noblesse leur a refusé jusqu'à la frustration.

- Prêtres, qui dans leur majorité accueilleront favorablement ce nouveau régime tout en gardant dans leur fort intérieur une certaine réserve prudente avant de basculer pour beaucoup d'entre eux dans la résistance aux exigences de la Nation :

1) par l'absence de mention propre au statut de la religion catholique dans la déclaration des droits de l'homme du 26 Août 89

- 2) par la nationalisation des biens du clergé, le 2 Novembre 89 et surtout,
- 3) lorsqu'il sera exigé de prêter serment à la constitution civile du clergé.

Pour l'heure à PLOUAY en ce 12 Février 1790, c'est le recteur Tatibouët qui est chargé de diriger et de mener à bien l'élection de la municipalité. Ce changement dans la continuité pour cet homme instruit et respecté qui a toujours présidé aux destinées de la paroisse, paraît aux plouaysiens chose naturelle.

Tribun dans sa chaire, le recteur achève l'appel nominal, puis sachant que plusieurs votants ne savent ni lire ni écrire, demande que les trois plus anciens d'âge soient nommés commissaires. L'un notera en présence des deux autres, le nom du citoyen auquel chaque électeur donnera son suffrage et ce, pendant toute la durée des élections : des Maires, officiers municipaux, notables et procureur. Le votant déposera lui même le billet dans un vase destiné à contenir les scrutins.

Avec l'effet de résonnance dans l'église, le secret du vote était bien protégé !

Avec un luxe de précaution, il est procédé à la recherche puis vérification de l'âge des trois plus anciens sachant lire et écrire. Sont ainsi nommés :

- Colomban ROBINO (boulanger du bourg)
- Julien LE CORDROCH (clerc praticien de la rue neuve)
- Louis LE CORDROCH (cousin du précédent, de Kergarnic, laboureur aisé) qui prennent place et signent leur acceptation.

Et cela ne fait que commencer.

Dans une belle envolée, le recteur déclare que les trois plus anciens d'âge étaient « nés » pour être scrutateurs chargés de dépouiller et compter les scrutins et en proclamer les résultats pour les deux premières élections seulement, à savoir celles :

- du Président et du secrétaire de l'assemblée par un seul scrutin
- de trois nouveaux scrutateurs par un seul autre scrutin.

Sont ainsi nommés :

- Jean Gabriel BARRE (notaire royal et procureur de l'ex-juridiction de Pont-Callec)
- Yves MAHE (menuisier au bourg)
- Jean François FERRAND (receveur des impôts) qui signe « de Ferrande »

Notre recteur reprend l'appel nominal et les heures passent. Ayant obtenu la majorité relative, François TATIBOUËT recteur, est élu président et Louis LE STANGUENNEC (autre laboureur aisé de Locmaria grâce) secrétaire.

Comme il ne devait pas faire très chaud dans l'église en ce mois de Février et la nuit survenant, on remet au lendemain samedi 13 Février à 9 heures du matin la nomination des trois scrutateurs pour l'élection du Maire.

En cette matinée du 13 Février 1790, ils sont 120 plouaysiens à se présenter à l'église au son de la cloche. Ce n'est pas un jour ordinaire, l'un d'entre eux en sortira Maire. Et pourtant aucun ne le sera.

Le recteur, Président de l'assemblée, fait état des événements du jour précédent puis demande à ce que soient élus trois scrutateurs pour tout le cours des élections.

Louis LE STANGUENNEC procède à l'appel et tous passent au vote. Sont élus :

- François SAINTIRQUE, curé
- Allain MORAND (Notaire du bourg et ex-procureur de la juridiction de Pont-Callec)
- Gilles L'ORIENT (greffier du bourg).

Le recteur Tatibouët reprend la parole pour expliquer les termes « scrutin individuel et pluralité absolue ».

Et voici le moment tant attendu : sur 120 suffrages, en obtient 80 :

- Yves MAHE, qui est élu Maire, âgé de 37 ans, fils de François MAHE et d'Augustine LE FUR. Mais le nouvel élu est absent.

Louis LE CORDROCH, Julien LE CORDROCH et Louis LE STANGUENNEC sont chargés de lui annoncer la nouvelle et le prier de rejoindre l'assemblée. Palabres et commentaires vont bon train en attendant l'arrivée d'Yves MAHE.

Voici les trois qui se présentent à l'entrée de l'église accompagnés de l'élu gêné et confus. Après avoir humblement remercié l'auditoire, il avoua que « ses lumières n'étant point assez étendues, pour remplir une place d'importance, il pria l'assemblée d'en élire un autre à sa place ».

Les électeurs d'une voix unanime lui répondirent que « c'était lui et non un autre qu'ils voulaient avoir pour Maire ».

Yves MAHE réclama quelques jours pour y réfléchir, ce qui lui fût accordé.

a suivre...

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS - 3, Allées des Tilleuls
(Foyer Logement Louis Ropert)

Le **CCAS** gère l'action sociale de la Commune. C'est un établissement public, autonome doté de la personnalité morale.

Son Conseil d'administration est composé d'élus et de représentants de la vie associative en nombre égal. Il est élu pour 4 ans.

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

BOISARD Alfred
CARRE Paulette
JEGO Monique
LE BELLEC Henriette

DELEGUES HORS CONSEIL MUNICIPAL
LE CABELLEC Yves
LE ROUX Thérèse
NAHEDIC Pierre
CREIS Janine

Le **CCAS** est présidé par le **Maire, M. Jacques LE NAY**; le conseil d'administration élit en son sein une **Vice-Présidente, Mme Monique JEGO**, qui préside en l'absence du Maire.

Le **CCAS** est dirigé par **Mme LIBOUBAN**.

Le **CCAS** a son budget propre ; celui-ci est soumis aux mêmes règles d'élaboration, de vote et de contrôle que la Commune.

SON ROLE ET SA MISSION

Le **CCAS** a la charge de recevoir les demandes, de constituer les dossiers

- Aide sociale aux familles
- Aide sociale aux personnes agées
- Aide médicale
- Aide à l'hébergement
- Aide sociale aux handicapés
- Dossiers de R.M.I.

La commission donne son avis avant transmission des dossiers à la DDAS qui décide.

Le **CCAS** gère les différents services :

- Aide ménagère
- Portage de repas
- Télé alarme.

Le **CCAS** anime une action générale de prévention, de développement social en liaison avec les Assistances sociales du secteur.

Mme PADOVANI, Assistance sociale départementale - Dispensaire Rue du Faouët - Tél. : 97.33.31.77

Melle KERBRAT, Assistance sociale MSA - Rue Paul Ihuel - Tél. : 97.33.33.41

et avec les associations caritatives (secours catholique dont la responsable est **Mme QUEVEN** - rue Paul Ihuel (ancienne école primaire) permanence le mercredi après-midi).

Le **CCAS** est situé 3, Allées des Tilleuls (Foyer Logement Louis Ropert). Le secrétariat est à votre disposition pour tous renseignements pour vous aider dans vos démarches. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.30.

« N'hésitez pas à prendre contact » tél. : 97.33.30.85

Dans les prochains numéros nous vous donnerons des informations plus détaillées sur les différents services gérés par le **CCAS** et sur le **Foyer Logement**.

MANEHOUARNE

NOUS SAVONS QU'UN GRAND NOMBRE DE PLOUAYSIENS S'INTERROGENT SUR LE DEVENIR DE MANEHOUARNE ET SE DEMANDENT OU EN SONT ACTUELLEMENT LES ETUDES

La dimension, la valeur de ce domaine, l'enjeu qu'il peut être pour **PLOUAY** et les conséquences financières des choix à réaliser nous conduisent à agir avec ordre et méthode.

Lors d'une réunion au Château le 20 Juin dernier, nous avons procédé à une première approche du problème qui a consisté à mettre sur pied un « Comité de Pilotage ». Celui-ci aura pour mission sous la Présidence de Monsieur le Maire :



ET MANEHOUARNE

- d'établir un inventaire et un état des lieux.
- d'examiner toutes les idées qui pourront être apportées
- d'établir un avant-projet général d'aménagement
- de rechercher les partenaires éventuels
- de rechercher les modes de financement
- d'établir un calendrier des réalisations
- de confier des missions de réalisation

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

PRESIDENCE : Monsieur Le Maire de Plouay

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient
- Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement
- Direction Départementale du Tourisme
- Direction Départementale de l'Equipement
Subdivision d'Hennebont
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Office de Tourisme de PLOUAY
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- Eaux et Rivières de Bretagne

Parallèlement à ces réflexions d'ordre général que nous menons ; certains projets sont en cours et font l'objet d'études plus spécifiques.

- Aménagement de l'étang
- Plantation de l'allée principale
- Plantations forestières
- Etude du coût d'aménagement du rez-de-chaussée du château

Et à l'est du terrain :

- Groupe locatif HLM
- Salle de Sports

Comme convenu, nous vous soumettons un questionnaire, afin de connaître vos aspirations et vos idées. Ce questionnaire n'est pas restrictif. Il a pour objet d'avoir votre opinion sur quelques questions essentielles. Si vous-mêmes avez des questions à poser, des idées à suggérer, n'hésitez pas. Nous vous ferons part des idées émises, au prochain bulletin.

QUESTIONNAIRE

A découper et déposer dans la boîte à lettres qui sera installée en MAIRIE.
Vous pouvez y répondre de manière anonyme ou vous faire connaître si vous le désirez.

Précisez votre âge s'il vous plaît :ans

Avez-vous le sentiment que
MANEHOUARNE doit :
(cocher la case)

- demeurer à usage des PLOUAYSIENS uniquement
 servir d'image de marque en s'ouvrant vers l'extérieur

MANEHOUARNE doit-il être ?

- destiné à une utilisation spécifique ?
 ouvert à plusieurs disciplines ?

L'aménagement des bâtiments
doit-il être orienté vers
(mettre un Nº d'ordre)

- le domaine scolaire
 le domaine social
 le tourisme - le loisir
 autre - quel domaine éventuellement ?

Quel serait votre choix
dans l'utilisation des annexes
(mettre un numéro d'ordre)

- Musée permanent
 Hébergement
 Locaux associatifs
 autres - lesquels ?

Si un propriétaire privé se propose de
de financer des travaux pour une
utilisation privée partielle des
bâtiments Ex. : (hôtellerie-loisirs...)
Seriez-vous ?

- pour ?
 contre ?

Quelle serait votre priorité dans le cadre
d'un étalement des dépenses de la
commune sur des travaux effectués
MANEHOUARNE (mettre un Nº d'ordre)

- l'aménagement du parc : promenades, parcours sportif
 la mise hors d'eau des bâtiments annexes
et la mise en place de volets à l'étage du château
 la mise en état du Rez-de-chaussée du château pour
une utilisation immédiate
 autre priorité, laquelle ?

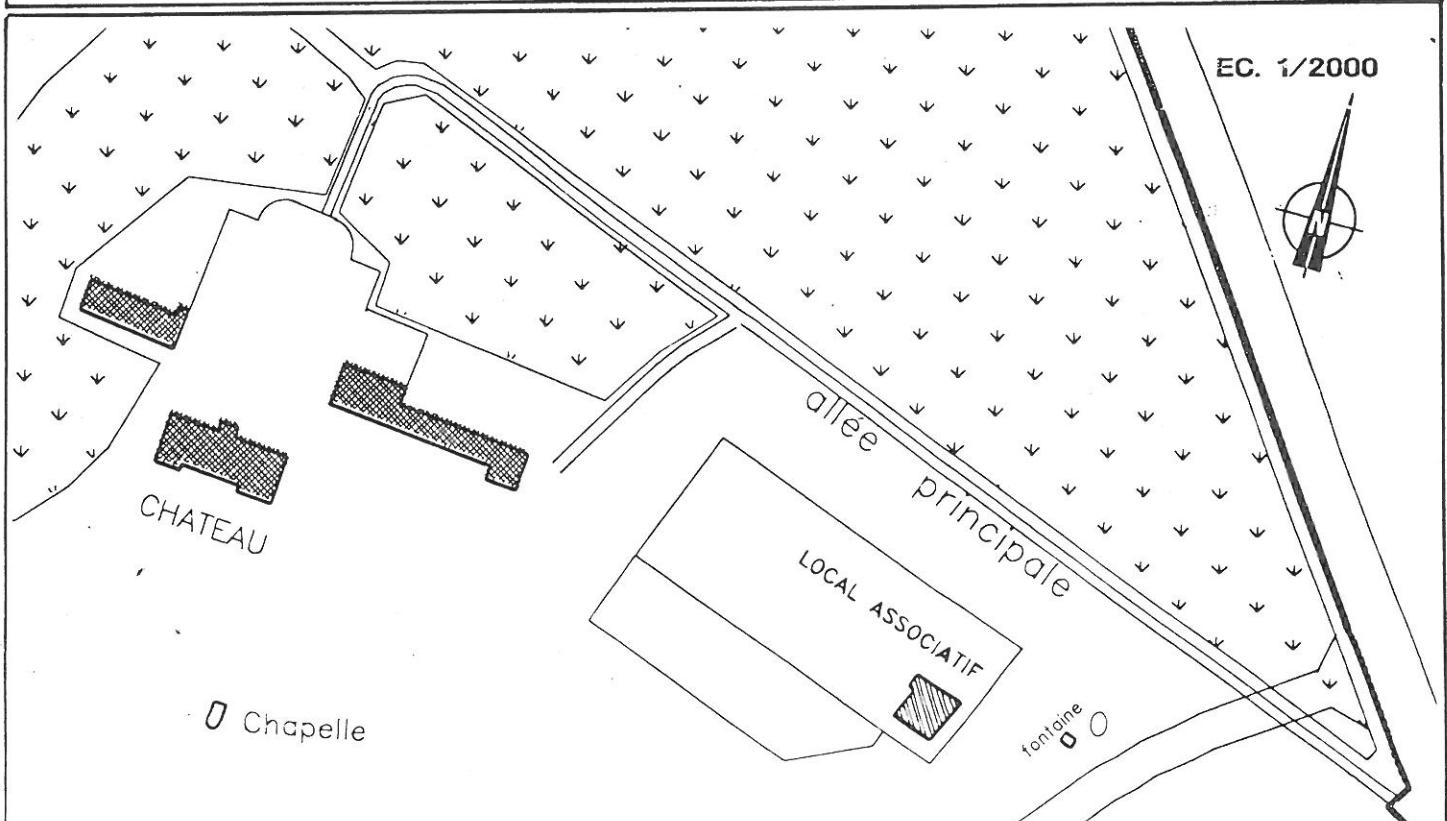
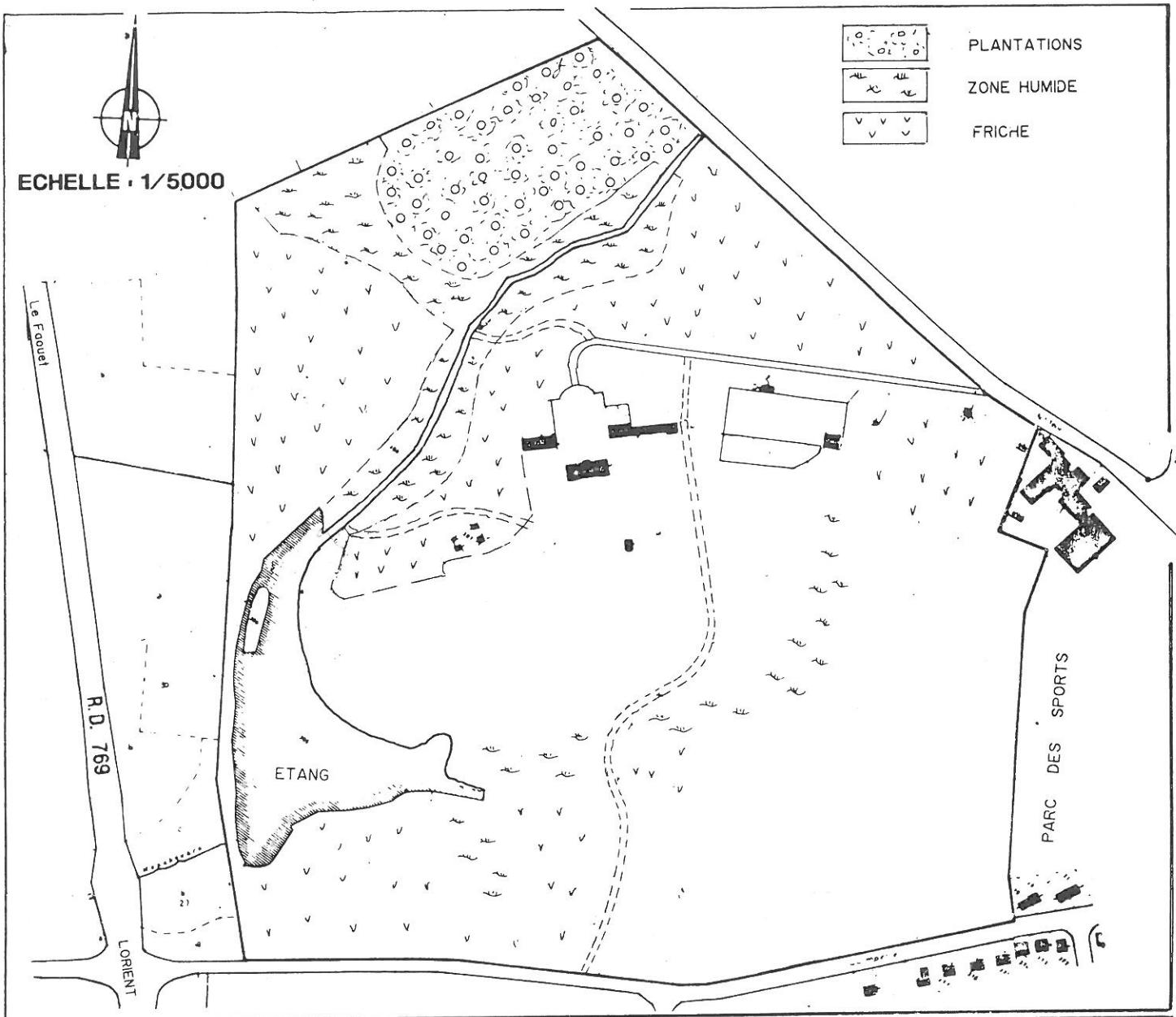
Si vous êtes membre d'une association,
êtes-vous prêt à participer
bénévolement comme cela s'est
déjà fait à une remise en état du parc ?

- OUI
 NON

Si MANEHOUARN entraînait des
dépenses de fonctionnement
ex. : gardien, personnel d'entretien
Pensez-vous qu'il faille y subvenir par :

- l'impôt
 l'entrée payante comme à Trévarez
 la participation directe aux services
 un panachage des solutions précédentes
 autre solution, laquelle ?

Afin de vous guider dans vos réflexions, vous trouverez au dos un plan
du domaine et un agrandissement de la partie bâtie.



INAUGURATION LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 1989

DU RESTAURANT DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE



FLEURIR PLOUAY

La commission « Fleurir PLOUAY » a visité les jardins inscrits pour le concours, 32 maisons étaient inscrites.

Voici les résultats :

1ERE CATEGORIE : BALCONS ET FENETRES FLEURIS

1er PRIX : FOUILLE Denise, 9 rue des Pommiers

2ème PRIX ex aequo : LE NEUN Annette, 26 rue des Chardonnerets
PERESSE Bernadette, Kerlagadec

3ème PRIX ex aequo : GUENNEC Antoine, Kersfontaine
HERGUER Marie, 1 rue du Commerce

2ème CATEGORIE : JARDINS DE FLEURS EN MILIEU URBAIN

1er PRIX : FOUILLE Denise
2ème PRIX : LE NEUN Annette, 26 rue des Chardonnerets
3ème PRIX : LE CABELLEC Yves, 10 Place de la Mairie
4ème PRIX : GUIGUENO Odile, 10 rue Victor Hugo
5ème PRIX : LE POUEZARD Jean-Claude, 26 rue des Ajoncs

3ème CATEGORIE : JARDINS DE FLEURS EN MILIEU RURAL

1er PRIX : GUENNEC Antoine, Kerfontaine
2ème PRIX : MAHE Louise, Resturien
3ème PRIX : ALLAIN Bernadette, Kermoël
4ème PRIX : PERESSE Bernadette, Kerlagadec
5ème PRIX : NICOLAS Yvette, Toul er Clanche

Ces prix ont été offerts par la Municipalité, l'Office de Tourisme, l'UCIAP et Monsieur Etienne CARDIET.

ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de Musique est gérée par un Syndicat intercommunal à vocation unique qui regroupe les communes de CALAN, INGUINIEL, LANVAUDAN et PLOUAY.

Les enfants sont acceptés à partir de l'âge de 5 ans. Ils fréquentent alors le jardin musical qui les met en contact avec la musique par des méthodes sensorielles. Puis à partir de 6/7 ans, ils entrent en 1er cycle de Formation Musicale, (dès le début la plupart des exercices d'audition ou de lecture sont tirés d'oeuvres classiques ou contemporaines et permettent ainsi aux élèves de découvrir la richesse du répertoire). Une classe adulte fonctionne.

Actuellement les disciplines enseignées sont la Formation Musicale, le Piano, la Guitare, la Flûte traversière. A partir de 6 demandes pour un même instrument, une classe pourra fonctionner.

A la rentrée 89 une classe de clarinette s'est ouverte (les instruments sont mis à la disposition des élèves, enfants et adultes) ainsi qu'une section de préparation à l'épreuve de musique du baccalauréat.

Une classe de chant choral ouverte à tous est également en place. Le mercredi de 17 h. 30 à 18 h. 30. Actuellement les cours sont dispensés les mardi soir, mercredi toute la journée, vendredi soir et samedi après midi. Il est toujours possible de se renseigner auprès des professeurs.

Des journées portes ouvertes sont encore programmées cette année.

Tous les enfants sont acceptés (ceux des communes adhérant au SIVU bénéficient d'un tarif préférentiel grâce à la subvention de ces communes).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

C'est en 1978 qu'à la demande de l'Association Familiale Rurale, la bibliothèque centrale de prêt du Morbihan accepta d'inscrire la ville de PLOUAY au nombre de ses dépôts.

Tous les 3 mois environ, la BCP dépose environ cinq cent livres, qui sont prêtés gratuitement.

A l'origine la bibliothèque fonctionnait dans le local de l'AFR rue Brizeux, avec une responsable et quelques autres personnes. Puis quelques années plus tard un nouveau local lui fut attribué à la Mairie et le nombre de lecteurs augmenta sensiblement. Aujourd'hui elle se trouve dans un local tout neuf ; celui-ci est clair, agréable et les meubles fonctionnels permettent aux lecteurs de choisir aisément les ouvrages qui leur plaisent. Depuis la réfection de la Mairie, de nouvelles inscriptions sont enregistrées à chaque permanence.

Qu'y trouve-t-on ? des romans pour adultes, pour jeunes et pour enfants, des documentaires pour adultes - biographie, ouvrages de psychologie, sciences sociales - également des documentaires pour enfants et jeunes.



Depuis 1989, notre bibliothèque est municipale puisque la municipalité de PLOUAY finance l'achat de livres. Ainsi depuis le mois de Juillet elle a acquis 160 ouvrages dont 52 bandes dessinées, ceci à la grande satisfaction de nombreux lecteurs.

Elle est ouverte 3 fois par semaine :

- le mardi de 17h à 18h
- le mercredi de 11h à 12h
- le samedi de 16h à 18h

Toutes les personnes qui assurent les permanences sont des bénévoles (12 au total). Certaines le font depuis 11 ans.

A la grande satisfaction des responsables, le nombre des lecteurs croient sans cesse, puisqu'il arrive que plus de 100 livres sortent en une seule permanence.

Les journées portes ouvertes pour les scolaires ont été très bien accueillies.

ETAT CIVIL DU 1 JANVIER AU 31 AOUT 1989

NAISSANCES

| | |
|---|--------------------|
| LE GAL Jérôme, Résidence de Rostervel | HENNEBONT 03.01.89 |
| LE CORNIC Mélina, Kerouazic | HENNEBONT 04.01.89 |
| KERMABON Gaëlle, 3 rue des Fauvettes | PLOEMEUR 05.01.89 |
| COSSON Gwendal François Joseph, 2 rue des Pommiers | LORIENT 11.01.89 |
| LE ROY Maxime Pascal Louis, Manério | PLOEMEUR 11.01.89 |
| LE MOELLIC Maeva Marie Jeanne, 35 rue Neuve | PLOEMEUR 31.01.89 |
| MAUVAIS Brendan Yves Joseph, 1 rue Xavier Grall | HENNEBONT 03.02.89 |
| LE DIODIC Julien, Résidence Ty Calvez | HENNEBONT 03.02.89 |
| MANGNEZ Leslie Eliane Louise, 3 Parc er Velin | LORIENT 12.02.89 |
| PENVERN Cédric, 8 rue de Bellevue | PLOEMEUR 19.02.89 |
| BROHAN Annaël Gabrièle Angèle Nelly Danièle Viviane, Kerprat | LORIENT 02.03.89 |
| FOULGOC Tiphaine Viviane, Lot. Kernivinen Sud | LORIENT 25.03.89 |
| LE ROUX Lolita, rue Jules Verne | LORIENT 05.04.89 |
| GODARD Benjamin René Serge, 20 rue des Châtaigniers | LORIENT 27.04.89 |
| THEBAUD Anaëlle Patricia Charlotte, 2 rue Jean-Pierre Calloch | HENNEBONT 23.04.89 |
| LUCAS Jordan Maxime, le Haras | HENNEBONT 29.04.89 |
| PETIT Maëlle-Marie, rue de Manéhouarne | PLOEMEUR 05.05.89 |
| GUYONVARCH Jonathan, Kériquel | PLOEMEUR 08.05.89 |
| FORLOT Yoann Xavier, 20 rue Mentec | LORIENT 15.05.89 |
| JACQUES Célia Elodie Marie | HENNEBONT 04.04.89 |
| KERIHUEL Alexandre Frédéric Dimitri, rue de Kernivinen | LORIENT 19.05.89 |
| LE DOUJET Kévin, Stangnivinen | LORIENT 20.05.89 |
| MENTEC Jérôme Jean Joël, Kerhoazic | HENNEBONT 22.05.89 |
| AYOUL Justine Esther Alexia, 13 rue Paul Ihuel | PLOEMEUR 26.05.89 |
| LE GOUIC Jonathan Nicolas Romain, Saint Quidic | HENNEBONT 26.05.89 |
| LE PESQUER Julien Jean, 3 rue de la Chaumière | PLOEMEUR 11.06.89 |
| DORE Laura Pauline, Rillaouëc | HENNEBONT 09.06.89 |
| LE MASSON Adeline Marie Madeleine, 18 Allée des Tilleuls | PLOEMEUR 18.06.89 |
| JEHANNO Anne Claire Thérèse, Kerlérien | PLOEMEUR 21.06.89 |
| LE CLINFF Thomas François, Pen er prat | HENNEBONT 19.06.89 |
| LOY Fabien, 15 rue Georges Brassens | LORIENT 03.07.89 |
| KERVEADOU Erwan, 1 cité de la Chaumière | PLOEMEUR 06.07.89 |
| BRIEN Mathieu Anthony, 22 rue Paul Ihuel | LORIENT 07.08.89 |
| LE MEUDEC Caroline, 7 rue du Moulin | LORIENT 04.08.89 |
| LUCAS Laura, 13 cité de la Chaumière | HENNEBONT 31.07.89 |
| GUEHENNEC Emilie, 32 rue des Alliés | HENNEBONT 01.08.89 |
| HELLO Soizic Elodie, 8 rue de la Chaumière | PLOEMEUR 22.08.89 |
| LETIENNE Bertrand François-Marie Ghyslain, Parc er Velin | LORIENT 28.08.89 |

MARIAGES

| | |
|---|----------|
| Olivier Patrick LE BERRE et Marie-Laure COULLIN, 17 Cité de la Chaumière | 18.03.89 |
| Christian Henri HELMSTETTER, 5,rue du Gal Stuhl à BITCHE(Moselle) et Brigitte Joëlle LE BADEZET, 2 rue Lecoy à SAUMUR (Maine »Loire) | 31.03.89 |
| Yannick Yves Marie CARRE, 4 rue Brizeux à PONT-SCORFF et Chantal Marcelle Lucienne TENNIER, 30 cité de la Chaumière | 13.05.89 |
| Thierry LAJUDIE et Chantal Annick LE GLEUT,3 place Colbert à LORIENT | 20.05.89 |
| Michel LE DANVIC, le bourg de CALAN et Irène TANGUY, Pont-Nivino | 03.06.89 |
| Jean-Claude FORLOT Kerlétune et Marylène Martine GUERNALEC, Kermarrec | 17.06.89 |
| Eric Joël Georges BASTIDE et Aline Marie-Thérèse MALATER, 23 rue Ambroise Croizat à SAINT-OUEN (Seine St Denis) | 15.07.89 |
| Patrick BERNARD, Ster Hery GOURIN et Véronique LE MOUELLIC, Kernonene | 05.08.89 |
| Patrick Raymond Francis LE GAL et Sylvie Emilienne LE GAL, Kerguéno | 04.08.89 |
| Bruno Bertrand LE CALVE, 1 bis rue du Patronage et Christine Anne Blandine RIVALAIN, 28 rue Paul Ihuel | 05.08.89 |
| Joël Daniel LE MOUELLIC et Sylvie Marie-Christine LE MOUILLOUR, Le Moustoir | 19.08.89 |

DECES

| | |
|--|----------------------|
| GUILLEMOT Marie Jeanne veuve DINAM, 89 ans, 3 rue Georges Brassens | 14.01.89 à PLOUAY |
| GICQUEL Jean-Luc MARTIN, 27 ans, Route de Kerscoulic | 15.01.89 à LORIENT |
| BELLESOEUR Michel Jean, 38 ans, 21 rue Neuve | 29.01.89 à PLOUAY |
| LAVOLE Marie-Joseph veuve DIODIC, 83 ans, rue Neuve | 30.01.89 à LORIENT |
| LE HENNE Pierre Marie, 81 ans, Penterff | 04.02.89 à HENNEBONT |
| EVANNO Marie Anne veuve HELLO, 89 ans, Penterff | 04.02.89 à LORIENT |
| FORNER Marguerite Joséphine épouse HERTAUX, 60 ans, 32 rue des Alliés | 09.02.89 à LORIENT |
| NICOL Jean Marie, 81 ans Kerfontaine | 02.03.89 à LORIENT |
| TANGUY Méven Louis, 78 ans Kerspenn | 09.03.89 à PLOUAY |
| LE HOUEDEC Marie Louise, 81 ans Kergant | 14.03.89 à PLOUAY |
| MATHECADE Marie Thérèse Victoire veuve HELOU, 94 ans, Foyer Louis Ropert | 18.03.89 à CAUDAN |
| BEUJET Marie Anne veuve LE MOULLEC, 84 ans Foyer Louis Ropert | 31.03.89 à PLOUAY |
| KERJEAN Rosalie veuve LE CUNFF, 88 ans, La Maison Blanche | 29.03.89 à HENNEBONT |
| LE DIODIC Françoise Louise épouse MENTEC, 90 ans Kerscoulic | 05.04.89 à PLOUAY |
| PHILIPPE Georges Joachim, 80 ans 13 rue des Acacias | 07.05.89 à PLOUAY |
| BELLEC Jeanne Louise veuve LE PEN, 78 ans, Foyer Louis Ropert | 28.04.89 à PLOEMEUR |
| NIGEN Marie Barbe veuve LE GOFF, 88 ans, Kériquel | 04.05.89 à QUIMPERLE |
| LE HEN Christian Pierre Louis, 32 ans, 28 rue de la Chaumière | 16.05.89 à PLOUAY |
| LE FALHUN Alban Louis Marie, 65 ans Kernivinen | 12.05.89 à HENNEBONT |
| BELLESOEUR Marie Joseph veuve HELLO, 98 ans, 51 rue de Bécherel | 30.05.89 à HENNEBONT |
| LE SQUER Marie Joseph veuve LE GRAND, 90 ans, Saint Erven | 07.06.89 à HENNEBONT |
| FLEGEAU Julien Marie, 71 ans, Kernonene | 06.06.89 à QUIMPERLE |
| LE RAL Marie Louise veuve DELISLE, 83 ans, Foyer Louis Ropert | 01.07.89 à PLOUAY |
| LE COUSTUMER Marie veuve DAVID, 90 ans, Kerscoulic | 04.07.89 à PLOUAY |
| LUCAS Robert Henry Jean, 74 ans, 43 bis rue Mentec | 10.08.89 à PLOUAY |
| LE BIHANNIC Raymonde Marie Joseph veuve LE GLEUT, 60 ans, Kerfontaine | 11.08.89 à LORIENT |
| GUILLEMOTO Antoine Marie, 69 ans, 8 rue du Patronage | 16.08.89 à PLOUAY |
| LE GOUALE Marie Françoise veuve LE DOUSSAL, 87 ans, Kerroual | 29.08.89 à PLOUAY |
| EVANNO Marie Françoise veuve LE STUNFF, 73 ans, 12 rue de la Chaumière | 24.08.89 à HENNEBONT |

HORAIRES D'OUVERTURE DES ADMINISTRATIONS

| | | |
|--|---------------------------|-----------------------------|
| MAIRIE: | Tél. 97.33.31.51 | |
| | du lundi au vendredi : | |
| le lundi | 8h30 à 12h 13h30 à 18h | |
| du mardi au vendredi | 8h30 à 12h 13h30 à 17h | |
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : (CCAS) | Tél. 97.33.30.85 | |
| | du lundi au vendredi | 8h30 à 12h 13h30 à 17h30 |
| DISPENSAIRE : | Tél. 97.33.31.77 | |
| | du lundi au vendredi | 9h à 12h 14h à 17h |
| Les permanences de l'assistante sociale ont lieu : | | |
| le lundi de | 13h30 à 17h | |
| le vendredi de | 9h à 12h | |
| POSTE : | Tél. 97.33.32.00 | |
| | du lundi au vendredi | 9h à 12h 14h à 17h |
| | le samedi matin | 9h à 12h |
| PERCEPTION | Tél. 97.33.32.80 | |
| | du lundi au vendredi | 8h à 12h 13h30 à 16h30 |
| RECETTE LOCALE DES IMPOTS : | Tél. 97.33.31.22 | |
| le lundi et le vendredi | 8h30 à 12h 13h à 16h30 | |

